

Lundi le 7 avril 2025

Assemblée ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Marcellin, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi 7 avril 2025, à la salle du conseil municipal au 336, Route 234, Saint-Marcellin.

Sont présents les conseiller(ères) suivants (es) : M. Éric Boucher, M. Sébastien Noël, Mme Martine Vignola, M. Jean-Pierre Lévesque, M. Jean-Yves Allard.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Thériault.

Mme Nathalie Chouinard, directrice générale /greffière-trésorière, fait office de secrétaire d'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour du 7 avril 2025

Résolution No 2025-472

Proposé par M. Jean-Pierre Lévesque

Résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour du 7 avril 2025.

Adoption du procès-verbal du mois de mars 2025

Résolution No 2025-473

Proposé par M. Éric Boucher

Résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mois de mars 2025 tel que présenté. Le tout avec dispense de lecture, une copie du procès-verbal de mars ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

Acceptation des comptes à payer

Résolution No 2025-474

Le paiement des comptes à payer pour le mois de mars se détaille comme suit :

Comptes payés par chèques :	4 614.55 \$
Comptes payés par prélèvements :	14 318.89 \$
Total :	18 933.44 \$

Le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

Proposé par Mme Martine Vignola

Résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte le paiement des factures, tel que présenté.

Je soussignée Nathalie Chouinard, directrice générale /greffière- trésorière de la Municipalité de Saint-Marcellin certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

Nathalie Chouinard, directrice générale/ greffière trésorière

ADMINISTRATION

Programme Alliance de la Maison Marie-Élisabeth

Résolution No. 2025-475

Proposé par M. Jean-Yves Allard

Résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Marcellin renouvelle son adhésion au Programme Alliance de la Maison Marie-Élisabeth pour une période de 5 ans, soit de 2025-2030, contribution équivalente à un dollar (1\$) par citoyen, par année.

Autorisation - Retrait de la Municipalité de St-Eugène-de-Ladrière dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la remorque réfrigérée

Résolution No. 2025-476

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière souhaite se retirer de l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE l'accord de toutes les municipalités est requis pour autoriser ce retrait ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN NOEL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcellin :

1^e autorise la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière à se retirer de l'entente intermunicipale relative à l'usage d'une remorque réfrigérée ;

2^e accepte que la répartition des coûts assumés par ladite municipalité soit divisée en parts égales entre les autres municipalités utilisatrices de la remorque.

Étalement des droits de mutation/ Demande à PG Solutions/ Appui

Résolution No. 2025-477

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois par la résolution 424-2024 adoptée par le conseil municipal le 9 décembre 2024, qui se lit comme suit :

- Considérant les difficultés d'accès à la propriété et l'augmentation du coût des maisons unifamiliales (en septembre 2024, l'APCHQ indiquait que depuis 5 ans, la valeur des maisons unifamiliales au Québec avait bondi de 74 % - 191 000 \$ de plus – et établissait donc la valeur moyenne des maisons unifamiliales au Québec à 450 000 \$; conséquemment, cela représentait une augmentation de la mensualité hypothécaire moyenne de 1 055\$;
- Considérant qu'entre 1999 et 2024 (25 ans), l'augmentation

du prix moyen est de 402 %, selon l'Institut de la statistique du Québec ;

- Considérant que pendant cette même période de 25 ans, le revenu moyen des Québécois a, lui, augmenté de 40 %, et le revenu médian, de 60 %, ce qui explique notamment les difficultés d'accès à la propriété ;
- Considérant que Statistique Canada indiquait par rapport à l'inflation que l'assurance habitation et l'assurance hypothécaire ont augmenté de 96 % au cours des cinq dernières années ;
- Considérant que l'ensemble de ces augmentations de dépenses liées à l'acquisition d'une maison met une pression sur l'accès à la propriété ;
- Considérant que par le Projet de Loi 39, le gouvernement québécois permet aux municipalités d'étaler le paiement des droits de mutation immobilière en plusieurs versements ;
- Considérant que le conseil municipal souhaite faciliter l'accès à la propriété pour la nouvelle génération d'acheteurs et qu'en ce sens, il aimerait offrir la possibilité d'acquitter les droits de mutation en cinq (5) versements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-PIERRE LÉVESQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- De demander à PG Solutions d'accélérer le déploiement du module de taxation dans le nouveau logiciel Aurora afin d'offrir la possibilité aux nouveaux citoyens d'acquitter les droits de mutation en cinq (5) versements ;
- D'acheminer copie de cette résolution aux municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette.

Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision pour l'abolition du programme RénoRégion

Résolution No. 2025-478

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun

logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'IL y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

**POUR CES CAUSES,
IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-YVES ALLARD**

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Marcellin demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau ;

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation

- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Votre député à l'Assemblée nationale, Mme Maïté Blanchette Vézina, députée de Rimouski

M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

URBANISME/DÉVELOPPEMENT

Reconduction de M. Jean-Yves Allard sur le comité du PGMR

Résolution No. 2025-479

Proposé par M. Éric Boucher

Résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Marcellin reconduit la nomination de M. Jean-Yves Allard, comme représentant de la municipalité de Saint-Marcellin, pour le comité du PGMR (Programme de gestion des matières résiduelles).

Comité pour la politique des familles et des aînés

Résolution No. 2025-480

Proposé par Mme Martine Vignola

Résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Marcellin nomme les personnes suivantes pour le comité de pilotage pour la politique des familles et des aînés :

Mme Angélique Gagné, représentante famille

Mme Nancy Labbé, représentante

M. Jean-Yves Allard, représentant aînés

M. Jean-Pierre Lévesque, élu responsable famille et aînés.

Autorisation de signature / Entente intermunicipale en développement du territoire

Résolution No. 2025-481

Il est proposé par M. Sébastien Noel

Résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Marcellin autorise la mairesse, Madame Julie Thériault, et la directrice générale et greffière-trésorière,

Madame Nathalie Chouinard, à signer l'entente intermunicipale en développement du territoire 2026-2029 avec la MRC de Rimouski-Neigette.

LOISIRS

Appui à l'Association de développement de Saint-Marcellin/ Feste Médiévale dans le cadre de la demande de financement au FDR (Fonds de développement rural)

Résolution No. 2025-482

Proposé par M. Jean-Pierre Lévesque

Résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Marcellin appui la demande de financement de l'Association de développement de Saint-Marcellin/ Feste Médiévale au FDR (Fonds de développement rural).

La demande de financement est pour le projet : « Restauration de l'électricité au Bourg ».

La demande est présentée via le pool commun.

Appui à l'Association de développement de Saint-Marcellin/ Feste Médiévale pour la demande de financement au FDR (Fonds de développement rural)

Résolution No. 2025-483

Proposé par M. Sébastien Noel

Résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Marcellin appuie la demande de financement de l'Association de développement de Saint-Marcellin/ Feste Médiévale au FDR (Fonds de développement rural).

La demande de financement est pour le projet « Spectacle et Divertissement ».

La demande est présentée via le pool commun.

Appui à Altitude Lunaire pour la demande de financement au FDR (Fonds de développement rural) pour le projet Festival Lunaire 2025

Résolution No.2025-484

Proposé par Mme Martine Vignola

Résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Marcellin appuie la demande de financement d'Altitude Lunaire pour le projet Festival Lunaire 2025.

La demande de financement est pour assurer une rémunération équitable des artistes et couvrir les frais d'organisation pour l'édition 2025.

La demande est présentée via le pool commun.

Fermeture de l'assemblée :

Résolution No. 2025-485

Proposé par M. Éric Boucher

Résolu à l'unanimité

Que l'assemblée soit levée à 18 H 18.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 5 MAI 2025

Julie Thériault, mairesse

Nathalie Chouinard, Dir. Gén.

Je, Julie Thériault, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Julie Thériault, mairesse